



Présentation du fonctionnement du PPI ou Plan Pluri annuel d'Investissements

Rencontre des Présidents et des Chefs d'établissement CREAP
le 10 nov. 2009



Marie-Anne MALLET
Chargée de mission
URADEL

Le PPI

ou Plan Pluri annuel d'Investissements

- Nouveau fonctionnement du PPI
- FAI
- Étapes générales d'élaboration du PPI
- Présentation de la démarche de projet dans le cadre du PPI
 - Qu'est ce que c'est
 - Ses finalités
 - Le schéma directeur immobilier
 - Ses avantages

Rappel Historique

- Jusqu'en 2006 processus de **décision**
 - Liste annuelle d'investissements immobilier, multimédia,
 - Mise en sécurité uniquement sur avis défavorable des COMMISSIONS DE SECURITE
 - Présentation « au fil de l'eau » des demandes d'équipement

Depuis 2007

(signature de la convention le 13 oct. 2006)

CHANGEMENT METHODOLOGIQUE

- CONCERTATION/PROGRAMMATION
REGION/URADEL
 - Programmation pluriannuelle d'investissement pour **l'immobilier, le mobilier** et le **multimédia** en concertation
 - **Fond Annuel d'Intervention** pour les travaux d'urgence, la mise en sécurité

Participation financière dans le cadre du PPI

- Subvention à hauteur de 50 %
 - Investissements immobilier, mobilier
- Subvention à hauteur de 75 %
 - Mise en sécurité incendie (domaines définis)
 - Travaux et équipements en faveur du handicap
 - Multimédia (si schéma directeur multimédia validé par le Conseil Régional)

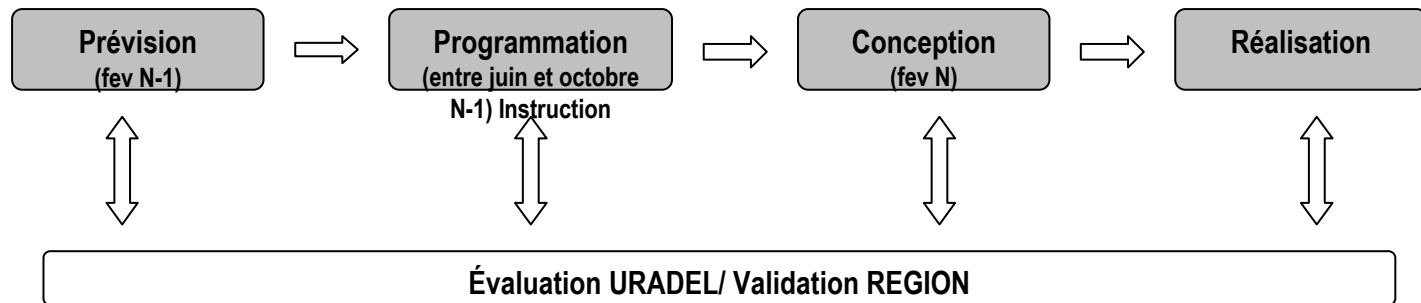
FAI ou

Fonds Annuel d'Intervention

- Budget Annuel
- Le FAI porte sur de projets « NON PROGRAMMABLES » en immobilier et mobilier corrélé
 - Permet d'affecter les dépenses selon la présentation des opérations
 - Travaux d'urgence qui relèvent de l'imprévisibilité (et non de l'imprévision), mise en sécurité, mesures d'accompagnement (pour ouverture de filières ou en vue d'une opération tiroir)

Plan Pluriannuel des Investissements

- Programme général, plan guide pluriannuel qui présente une prospective d'investissements
- S'inscrit dans une chaîne de réflexion et de décision



- Décline un volet annuel
- Porte sur des projets structurants, anticipés, programmables
- **Programmatique** sur un an, **Prévisionnel** sur 4 ans

Étapes générales d'élaboration du PPI

- Élaboration prévisionnelle par l'URADEL

Élaboration prévisionnelle de l'établissement Recensement des opérations des établissements	Avant fev. N-1 fev. N-1
Priorisation des opérations par les Directeurs diocésains en URADEL	fev. à mai N-1
Concertation REGION/ URADEL	juin N-1 à août N-1
Avant projet de programmation	juin N-1 ou août N-1
Présentation à la CEES (Commission Éducation Enseignement Supérieur)	oct. N-1
Arbitrage final REGION/URADEL	oct. N-1
Vote du Budget primitif et du PPI annexé au Conseil Régional	janvier N
Vote de la subvention en Commission Permanente	fév. N

Avantages du PPI

□ Pour l'établissement:

- Tous les partenaires de l'établissement pratiquent cette référence (Coll. Territoriales, État, Banques, Entreprises...)
- Harmonisation entre le plan de financement et le PPI
- Reconnaissance des objectifs d'aménagements (des établissements vis-à-vis du réseau)

□ Pour l'URADEL:

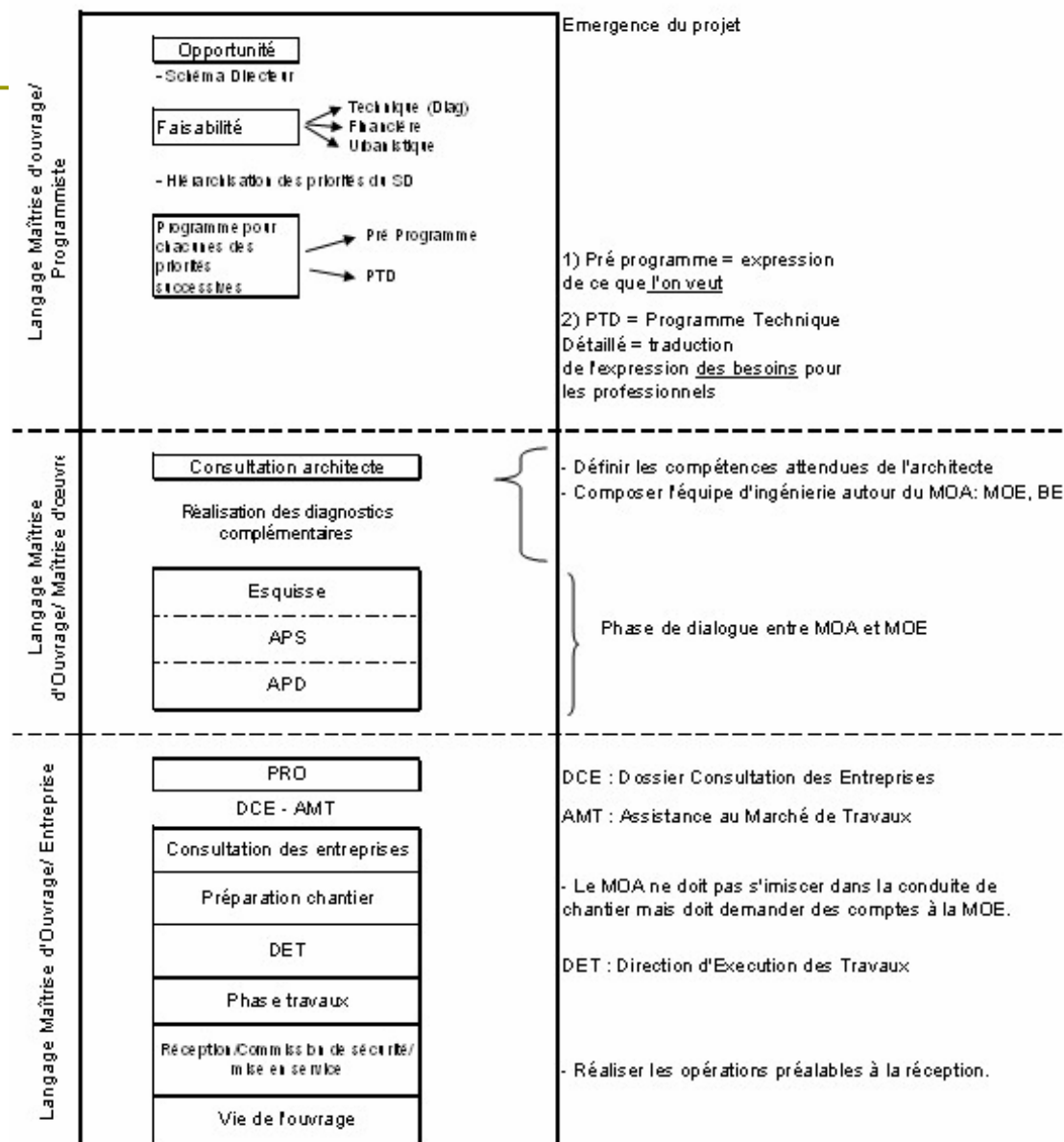
- L'Uradel assure ses engagements de programmation
- En conséquence, l'Uradel devient porteur des projets prioritaires
- Le phasage des projets préserve l'intérêt du réseau et donc des établissements

Le PPI est l'aboutissement d'une démarche de projet pour les opérations immobilières

POUR REALISER UNE OPERATION IMMOBILIERE UNE DEMARCHE DE PROJET S'IMPOSE DANS LE CADRE DU PPI

- La démarche de projet
 - Qu'est-ce que c'est?
 - Ses finalités
 - Sa formalisation
 - La première étape significative: Le Pré-programme ou Schéma directeur
 - Ses garanties
 - Un parcours validé
 - Ses avantages
 - Construire sa planification
 - Quelle aide à sa mise en œuvre?

La démarche de projet en synthèse



La démarche de projet

Qu'est-ce que c'est?

- C'est une **démarche itérative**: à chaque étape, le projet se réadapte tandis que l'objectif est conservé ou conforté
- C'est une **démarche de progression, d'innovation, de création et de mobilisation**
- C'est une **démarche raisonnée** qui permet de rationaliser les projets

La démarche de projet

Ses finalités

□ Pour l'établissement:

- Permet, auprès des prestataires, **d'expliquer et de justifier** les orientations et les choix auxquels le projet devra répondre

□ Pour l'Uradel:

- Permet de **prioriser les opérations** des établissements
- L'Uradel devient **porteur institutionnel des projets**, elle peut justifier objectivement et soutenir, en connaissance de cause, les besoins des établissements auprès du Conseil Régional

La démarche de projet

Sa formalisation

- L'ancrage du projet est « intellectuel » et trouve avantage à **être formalisé**
- Étape formelle indispensable pour **assurer le passage d'une intention de réaliser au processus même de réalisation**
- **Pour l'établissement:**
 - Fil conducteur, permet de ne pas tout remettre en question à chaque étape
- **Pour l'Uradel:**
 - Matière qui permet de prioriser « objectivement » les projets

La première étape significative: le Pré-Programme ou schéma directeur

- La base: **le projet d'établissement**
- Nécessité **de travailler le fond et de donner** du sens au projet
- Comment:
 - Partir du projet d'établissement/Cadre de vie résidentielle des élèves
 - De l'existant
 - Des dysfonctionnements
 - Des besoins théoriques
 - Des besoins raisonnables retenus à travers la proposition de scénarii

Lien vers le site de l'URADEL:

<http://www.uradel.org/spip.php?article361>

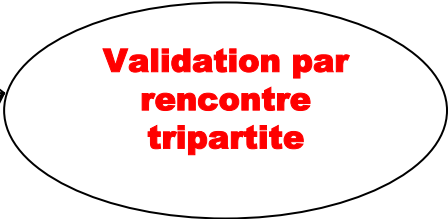
- Programmation: les grandes parties incontournables
 - Les données
 - Historique, enjeux et objectifs de l'opération
 - Projet de l'établissement,
 - Projet de vie résidentielle des élèves (foyer, internat et vie scolaire)
 - Analyse de l'existant
 - Les besoins
 - Dysfonctionnements, besoins théoriques, besoins raisonnés hiérarchisés
 - Les contraintes
 - Exigences et résultats
 - Programme à mettre en œuvre
 - Conciliation par entité avec vision globale du projet après analyse des scénarii

La démarche de projet

Ses garanties?

- Démarche **qui se présente par palier** avec des étapes significatives qui doivent être validées (en interne et par les institutions).
- Les décisions prises à l'issue d'une étape ne sont pas remises en cause aux étapes suivantes dans le cadre de l'objectif global.
- **Formalisation de la validation** du schéma directeur (par l'Uradel en vue d'une présentation au Conseil Régional) au titre de la sécurisation du parcours de établissements.

Étapes
1/ Opportunité
2/ Projet de l'établissement
3/ Projet de vie résidentielle des élèves (pour opération foyer, internat, vie scolaire...)
4/ Schéma directeur (réalisé par un programmiste ou rédigé par l'établissement selon le modèle : Les grandes étapes programmatiques » ; site URADEL : www.uradel.org , rubrique programmation
5/ Décision URADEL présentée aux élus régionaux pour accord de principe.
6/ Rédaction du programme technique détaillé de la 1 ^{ère} phase du projet (1 ^{ère} priorité retenue)
7/ Choix du Maître d'œuvre pour réponse architecturale au PTD de la première phase
8/ Esquisse
9/ APS globale de l'opération
10/ APD de la première phase
11/ Proposition de l'APS globale et APD première phase au PPI N+1 (en février N-1)
12/ APD des phases suivantes



La démarche de projet

Ses avantages

□ **Pour l'établissement, elle permet de:**

- Maîtriser **une vision globale** du patrimoine
- **Optimiser les investissements** et les rationaliser
- **Fiabiliser la pérennité** des investissements
- **Disposer d'un fil conducteur** au-delà des changements de direction
- **Sécuriser le parcours** grâce à un accompagnement technique et institutionnel
- Bénéficier d'une qualité finale et d'une bonne appropriation du projet par la communauté éducative

□ **Pour l'Uradel, elle permet de:**

- Assurer la réalisation globale des projets hiérarchisés

La démarche de projet: construire sa planification

Communiquer sur les étapes et non sur des dates

Planification Etablissement -----	Calendrier Prestataires -----	Calendrier URADEL -----	Calendrier Région -----
<p>Comité de pilotage (CA OGEC, direction...)</p> <p>Rédaction des éléments fondateurs</p> <p>Directeur de projet Référénts de secteur Les usagers</p> <p>Validation de la communication (fiche outils, site URADEL, « la communication sur une opération »)</p> <p>Évaluer le temps réel, en interne, disponible pour l'opération</p> <p>Validation des étapes significatives en amont des rencontres tripartites</p>		<p>Validation des phases significatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Schéma directeur - Programme - Esquisse - APS - APD <p>Planning institutionnel -----</p> <p>Fév N-1 APS global et APD 1^{ère} phase pour fiche PPI N</p> <p>Mai N-1 Arbitrage des priorités par les DD</p> <p>Juin N-1 Proposition du PPI N au Conseil Régional</p>	<p>Planning institutionnel -----</p> <p>Janv Vote décisionnel du budget Et du PPI N</p> <p>Fev CP</p>

Quelle aide à la mise en oeuvre de cette démarche?

- Proposition d'un **accompagnement Uradel/Région**
 - Visite sur site, aide à l'analyse des problématiques, analyse des éléments d'étude, ...
 - Conseil, organisation de projet, ...
- Validation des étapes décisives
 - Pré études, programme, avant projet,...
- Proposition de **fiche outils** sur le site de l'Uradel pour évoluer dans la démarche de projet et préparer les rencontres tripartites

www.ecr-uradel.org

Rubrique « Programmation »/ « la démarche de projet »/ « fiches₂₁ outils » ou « la démarche de A à Z »

lundi 12 octobre 2009

[Tout déplier](#) [Tout replier](#)[Accueil](#)[Programmation](#)[► Conventions URADEL / Région](#)[▼ La démarche de projet](#)[► Documentation en lien avec la démarche de projet](#)[Subventions ou dotations](#)[Enquêtes régionales](#)[Actions en cours](#)[Les sites essentiels](#)[Mouvement CE2](#)[Calendrier URADEL](#)[Calendrier des visites](#)[Plan d'accès et horaires](#)[Infos Diverses](#)[Contact](#)

Fiches outils



PROGRAMMATION
:
Les grandes parties incontournables



Planification Prévisionnelle pour toutes opérations structurantes



Diagnostic Accessibilité



Vision Globale d'un projet












Quelques lectures pour aller plus loin



GUIDE DES RENCONTRES TRIPARTITES

La démarche de projet de A à Z

 <p>« A comme Acteurs »</p>	 <p>« A comme APD »</p>	 <p>« A comme APS »</p>
 <p>« C comme Communiquer sur une opération »</p>	 <p>« C : Coûts d'une opération »</p>	 <p>« E comme Esquisse »</p>
 <p>« G comme</p>	 <p>« MOA : Maître</p>	 <p>« MOE : Maîtrise</p>

jeudi 8 octobre 2009

Tout déplier Tout replier

accueil

programmation

► Conventions URADEL/Région

▼ La démarche de projet

► Documentation en lien avec la démarche de projet

subventions ou dotations

enquêtes régionales

actions en cours

sites essentiels

mouvement CE2

calendrier URADEL

calendrier des visites

plan d'accès et horaires

infos Diverses

contact

Rechercher